

# L'AURORE

Bureaux - LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. - TELEPHONE : 672 - (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)



## La Journée

**ADVENIAT REGNUM TUUM!**

Aujourd'hui, vendredi, ont été discutées à la Chambre les diverses interpellations sur la politique du gouvernement dans les événements du Midi.

Le Sénat discutait aujourd'hui le projet sur la fraude des vins.

Une réunion préparatoire pour la fixation des revendications a été tenue hier par le Comité d'Action.

La réunion proprement dite a lieu aujourd'hui.

M. Poincaré, parlant au Congrès des détaillants de France, a prononcé un discours très remarqué dans lequel il a dénoncé les incohérences et périls de la situation présente.

## ROME

Nous avons fait allusion, au début de cet article, au Congrès des détaillants de France, qui s'est tenu hier à Paris. Ce Congrès a été présidé par M. Poincaré, qui a prononcé un discours très remarqué dans lequel il a dénoncé les incohérences et périls de la situation présente.

Le Congrès a été présidé par M. Poincaré, qui a prononcé un discours très remarqué dans lequel il a dénoncé les incohérences et périls de la situation présente.

## ABONNEMENTS DE VACANCES

Cette question est posée par M. Poincaré, qui a prononcé un discours très remarqué dans lequel il a dénoncé les incohérences et périls de la situation présente.

Le Congrès a été présidé par M. Poincaré, qui a prononcé un discours très remarqué dans lequel il a dénoncé les incohérences et périls de la situation présente.

## PLUS GRAVE PERIL

Il y a deux ans, au moment où se discutait le projet de séparation, nous écrivions que certaines tentatives contre le dogme catholique constituaient un péril plus grave que la loi persécutrice. Cette parole souleva d'âpres critiques. Combien cependant sa vérité apparaît avec évidence aujourd'hui!

Depuis lors, le Pape lui-même a tenu à affirmer cette vérité. Il ne le pas dit, seulement en particulier, mais dans une forme de la plus haute solennité, devant le Sénat des cardinaux, il a attiré avec une énergie souveraine sur ce danger, l'attention du monde catholique tout entier.

Les condamnations de l'abbé Murri et du *Rinnovamento* en Italie, du livre de M. Le Roy en France, hier encore la lettre glorieuse de Mgr Commer, ont précisé. Les évêques ont fait écho à la parole du Chef de l'Eglise et les fidèles savent qu'il y a à cette heure un péril pour la foi.

Donnons quelques explications à nos lecteurs sur cette question de la plus haute gravité.

Pour en comprendre l'importance, il suffit de parcourir certaines enquêtes faites récemment et dont l'une au moins a été signalée ici.

Des réponses publiées, il résulte, en effet, qu'il existe, non seulement en France, mais dans le monde entier, des hommes nombreux qu'on qualifie d'« intellectuels » et qui rêvent — malgré l'abandon de l'entreprise — d'unir tous ceux dans le monde qui ont le sentiment religieux, qui gardent le respect d'une vague entité qu'ils appellent « Dieu », qui veulent enfin observer et faire observer certaines règles de morale.

Protestants, schismatiques, bouddhistes, mahométans, catholiques... à leur avis, tout le monde doit sacrifier ce qu'il faut pour établir sur ce vague terrain d'ententes religieuses.

Cela suppose, bien entendu, que les dogmes catholiques si nets, si précis, disparaissent. On déclare pour y présider les esprits, que les formules dogmatiques ne sont pas définitives et qu'elles doivent subir la loi de l'évolution — lisez de la destruction.

Cela suppose que l'Écriture Sainte serait mise de côté et considérée comme une collection respectable de bons conseils et de pieuses légendes.

Cela suppose que la morale chrétienne serait réduite à quelques règles générales nécessaires pour le bon ordre social et qu'on l'allégerait de toutes ses plus précieuses et plus intimes prescriptions.

Cela suppose enfin la négation de l'intervention surnaturelle et du miracle.

Le grand public, il est vrai, ne lit pas les gros livres, les nuageuses revues, où ce venin est distillé. Par mille pores cependant il filtre jusqu'à lui.

Et peu à peu, on en arrive à ces unions de catholiques avec des protestants, — non pas sur un point déterminé, comme la lutte contre l'alcoolisme ou la pornographie, alliance de circonstance qui est tout indiquée, — mais à une alliance habituelle, à une collaboration qui est impossible de ne pas réprouver.

On en arrive même à de scandaleuses unions de libres penseurs et libres croyants où les pasteurs protestants fraternisent avec M. Loyson, et s'interdisent d'adhérer en tant qu'association à aucune Église, à aucune école, à aucun parti. On assure que des prêtres qui se disent catholiques étaient présents.

Le péril existe, il se développe. Chercher à le nier, c'est s'éveiller volontairement. Et demander qu'on n'en entreprenne pas le grand public, ce serait im-

## "Tu es Petrus"

C'est vraiment un grand spectacle digne des plus grandes méditations, que cette persistance absolue du Pape à être et à remplir le monde.

L'incrédulité ne sert de rien. Croquant ou incroyant, il faut bien s'arrêter devant ce être prodigieux, unique, incomparable, sans précédent, sans égal et sans exemple, qui domine l'histoire, fait retentir de soi toute la terre, regarde passer les siècles, triomphe de tous les destins contraires, surplie à toutes les ruines, entretient tout ce qui l'outrage, grandit dans le malheur plus que dans la prospérité, et puis enfin dans la mort le principe d'une vie qui ne s'épuise point, d'une jeunesse qui recommence toujours.

Évidemment, il y a là un miracle, et on comprend que chaque fois que, par la révolution annuelle du cycle liturgique, ce miracle lui est rappelé, l'Église se réveille et se pose, avec enthousiasme, vers le ciel, le cri de sa reconnaissance et de sa foi: Tu es Petrus!

En cette fête de saint Pierre, nos lecteurs auront à cœur de renouveler leur foi au Pape, chef de l'Église, à Pie X, qui tient avec tant de force, tant de piété et tant de douceur la place de Jésus-Christ sur la terre et, généraux enfants d'un tel Père, de contribuer de leur pauvreté même, à lui procurer les ressources dont il a besoin.

## Gazette

Par arrêtés du président du Conseil, ministres de l'Intérieur, pris en vertu des décrets des 31 mars 1885 et 22 juillet 1890, la mention honorable a été décernée aux personnes ci-après désignées, en reconnaissance de dévouement dont elles ont fait preuve à l'occasion de maladies épidémiques:

Mmes Deschamps, en religion Sœur Saint-Joseph, et Houbart, (Denise), en religion Sœur Saint-Eustache.

Ont fait preuve, lors des cas de variole récemment observés à Dunkerque, de plus méritoires dévouement, non après des maladies lointaines, soit dans l'application des mesures de prophylaxie.

La même main qui fait signe aux yeux de passer la frontière pose la médaille d'honneur sur la poitrine de celles qui étant restées ont pu se dévouer.

Le jour où vous auriez reconnu l'existence d'un tel péril (la loi menacée dans l'école), écrit en 1882 le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vous auriez obligé l'État d'adopter les mesures nécessaires pour empêcher le mal par vos plaintes et par des mesures efficaces de réparation, soit, et la chose dépasse votre pouvoir, en retirant vos enfants d'une telle école. Aucune considération humaine, aucun dommage à éviter, aucun intérêt à ménager ne pourraient vous dispenser de l'accomplissement de ce devoir, qui serait en même temps l'exercice du plus incontestable des droits.

Et Léon XIII disait dans son Encyclique *Notandum Gallorum* gen.:

L'Église, gardienne et vengeresse de l'intégrité de la foi, a toujours condamné ouvertement les écoles appelées mixtes ou neutres, avertissant à maintes reprises les parents que, dans une chose de si grande importance, ils missent toute leur attention à les éviter.

La lutte scolaire en Belgique.

Voici le magnifique chant de guerre qu'avait adopté les catholiques flamands lors des luttes scolaires en Belgique.

Il ne l'auront pas, la belle amie de l'enfant, en dépit des ruses infernales, ces maux qui nous gouvernent par la terreur; car ne l'auront pas, aussi longtemps que le char soleil de Dieu brillera sur la Flandre, aussi longtemps qu'il restera un sou de espoir dans notre bourse.

L'enfer est déchainé, l'école est un champ de bataille, elle s'efforce d'arracher à l'Église les âmes des petits. Mais nous, catholiques flamands, nous ne supporterons jamais ce hrigandage; nous sommes

pendant quelques années je ne songeais guère à elle. De temps en temps seulement je me rappelais son sourire d'ange endormi alors qu'elle était si près de la mort.

Mais la plume n'est pas la dominante de mon tempérament et ma vie était si remplie!

Cependant, je souhaiuais qu'elle vécût afin de me servir d'elle pour vous jouer un jour ou l'autre un tour de ma façon. Car vous aviez trompé mes prévisions en vous rangeant, et les millions que j'avais accumulés me passaient devant les nez.

Puis, comme l'enfant atteignait sa septième année, je fus pris du désir subit et irrésistible de la voir. J'arrivai un beau matin chez la nourrice, les bras chargés de jouets.

Je comptais trouver une petite sauvage qui se jetterait sur les poupées et les joujoux que je lui apportais et se sauverait en oubliant de me dire merci.

Mais, à ma grande stupefaction, je n'étais pas un inconnu pour cette enfant de sept ans dont je m'étais jamais occupé. Dès que je me fus nommé, — car personne ne me connaissait, — la mère-nourrice me poussa dans les bras.

— Hélène, ton papa de Paris!

Alors, gentiment et si spontanément que des larmes m'en vinrent aux yeux, Hélène me jetait ses deux petits bras autour du cou.

— Bonjour, Monsieur papa.

C'était la première fois qu'un être humain m'embrassait. Chez mes parents, je n'avais eu que des injures et des coups. Depuis, j'ai connu pas mal de gens qui m'auraient volontiers mordu, étriqué même. Mais qui donc à part mon chien embrassait!

## Tartarin n'est pas mort

Tartarin n'est pas mort! Le tueur de lions a fait peu de bruit: il ne fut pas le héros fugace des déserts de l'Afrique... Il se contenta prudemment aujourd'hui de vendre... des cochons.

Ne riez pas, c'est sérieux. Dégoûté de ses compatriotes tarasconnais qui ne le prennent plus au sérieux, il est installé près du Versailleis, sur la route de Rocquencourt.

À la sortie du parc, s'éleva une fort belle maison en pierres de taille, entourée d'un joli jardin. Au fond d'une vaste cour se dressent de vastes communs, où sont parqués nombre de cochons, gras à souhait. Sur la porte d'entrée, en grosses lettres, se lisent ces mots:

TARTARIN, MARCHAND DE PORCS

La villa bien la destinée humaine. Que les mêmes treussent dans la tombe, immortel auteur, ton héros ne vend plus de belles peaux dont l'aspect seul terrifiait ses concitoyens; il vend, en chair et en os, l'animal cher à saint Antoine, et pour accentuer son nouvel avatar, c'est à côté de la porte du même nom qu'il a planté à tenté... pardon, sa somptueuse demeure!

Un de nos lecteurs qui a eu l'occasion de connaître certaines confidences faites par un Vén., nous signale que le Grand-Orient prépare et désire faire aboutir toute une série de mesures législatives contre le clergé.

Ce n'est pas là une découverte étonnante. Le détail de ce travail préparatoire peut être secret, mais le travail lui-même est d'une évidente certitude.

Que la F. R. M. A. C. veuille supprimer le clergé, personne ne saurait le lui reprocher.

Le jour où vous auriez reconnu l'existence d'un tel péril (la loi menacée dans l'école), écrit en 1882 le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vous auriez obligé l'État d'adopter les mesures nécessaires pour empêcher le mal par vos plaintes et par des mesures efficaces de réparation, soit, et la chose dépasse votre pouvoir, en retirant vos enfants d'une telle école. Aucune considération humaine, aucun dommage à éviter, aucun intérêt à ménager ne pourraient vous dispenser de l'accomplissement de ce devoir, qui serait en même temps l'exercice du plus incontestable des droits.

Le jour où vous auriez reconnu l'existence d'un tel péril (la loi menacée dans l'école), écrit en 1882 le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vous auriez obligé l'État d'adopter les mesures nécessaires pour empêcher le mal par vos plaintes et par des mesures efficaces de réparation, soit, et la chose dépasse votre pouvoir, en retirant vos enfants d'une telle école. Aucune considération humaine, aucun dommage à éviter, aucun intérêt à ménager ne pourraient vous dispenser de l'accomplissement de ce devoir, qui serait en même temps l'exercice du plus incontestable des droits.

Le jour où vous auriez reconnu l'existence d'un tel péril (la loi menacée dans l'école), écrit en 1882 le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vous auriez obligé l'État d'adopter les mesures nécessaires pour empêcher le mal par vos plaintes et par des mesures efficaces de réparation, soit, et la chose dépasse votre pouvoir, en retirant vos enfants d'une telle école. Aucune considération humaine, aucun dommage à éviter, aucun intérêt à ménager ne pourraient vous dispenser de l'accomplissement de ce devoir, qui serait en même temps l'exercice du plus incontestable des droits.

Le jour où vous auriez reconnu l'existence d'un tel péril (la loi menacée dans l'école), écrit en 1882 le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vous auriez obligé l'État d'adopter les mesures nécessaires pour empêcher le mal par vos plaintes et par des mesures efficaces de réparation, soit, et la chose dépasse votre pouvoir, en retirant vos enfants d'une telle école. Aucune considération humaine, aucun dommage à éviter, aucun intérêt à ménager ne pourraient vous dispenser de l'accomplissement de ce devoir, qui serait en même temps l'exercice du plus incontestable des droits.

## Dans notre boîte aux lettres

Un de nos lecteurs qui a eu l'occasion de connaître certaines confidences faites par un Vén., nous signale que le Grand-Orient prépare et désire faire aboutir toute une série de mesures législatives contre le clergé.

Ce n'est pas là une découverte étonnante. Le détail de ce travail préparatoire peut être secret, mais le travail lui-même est d'une évidente certitude.

Que la F. R. M. A. C. veuille supprimer le clergé, personne ne saurait le lui reprocher.

Le jour où vous auriez reconnu l'existence d'un tel péril (la loi menacée dans l'école), écrit en 1882 le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vous auriez obligé l'État d'adopter les mesures nécessaires pour empêcher le mal par vos plaintes et par des mesures efficaces de réparation, soit, et la chose dépasse votre pouvoir, en retirant vos enfants d'une telle école. Aucune considération humaine, aucun dommage à éviter, aucun intérêt à ménager ne pourraient vous dispenser de l'accomplissement de ce devoir, qui serait en même temps l'exercice du plus incontestable des droits.

Le jour où vous auriez reconnu l'existence d'un tel péril (la loi menacée dans l'école), écrit en 1882 le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vous auriez obligé l'État d'adopter les mesures nécessaires pour empêcher le mal par vos plaintes et par des mesures efficaces de réparation, soit, et la chose dépasse votre pouvoir, en retirant vos enfants d'une telle école. Aucune considération humaine, aucun dommage à éviter, aucun intérêt à ménager ne pourraient vous dispenser de l'accomplissement de ce devoir, qui serait en même temps l'exercice du plus incontestable des droits.

Le jour où vous auriez reconnu l'existence d'un tel péril (la loi menacée dans l'école), écrit en 1882 le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vous auriez obligé l'État d'adopter les mesures nécessaires pour empêcher le mal par vos plaintes et par des mesures efficaces de réparation, soit, et la chose dépasse votre pouvoir, en retirant vos enfants d'une telle école. Aucune considération humaine, aucun dommage à éviter, aucun intérêt à ménager ne pourraient vous dispenser de l'accomplissement de ce devoir, qui serait en même temps l'exercice du plus incontestable des droits.

Le jour où vous auriez reconnu l'existence d'un tel péril (la loi menacée dans l'école), écrit en 1882 le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vous auriez obligé l'État d'adopter les mesures nécessaires pour empêcher le mal par vos plaintes et par des mesures efficaces de réparation, soit, et la chose dépasse votre pouvoir, en retirant vos enfants d'une telle école. Aucune considération humaine, aucun dommage à éviter, aucun intérêt à ménager ne pourraient vous dispenser de l'accomplissement de ce devoir, qui serait en même temps l'exercice du plus incontestable des droits.

Le jour où vous auriez reconnu l'existence d'un tel péril (la loi menacée dans l'école), écrit en 1882 le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vous auriez obligé l'État d'adopter les mesures nécessaires pour empêcher le mal par vos plaintes et par des mesures efficaces de réparation, soit, et la chose dépasse votre pouvoir, en retirant vos enfants d'une telle école. Aucune considération humaine, aucun dommage à éviter, aucun intérêt à ménager ne pourraient vous dispenser de l'accomplissement de ce devoir, qui serait en même temps l'exercice du plus incontestable des droits.

## Aux catholiques groupés autour de leurs prêtres

Aux catholiques groupés autour de leurs prêtres et aux prêtres groupés autour d'eux les fidèles, empêcher par leur énergie la consommation des forfaits qu'on voudrait perpétrer.

Plusieurs autres nous écrivent pour nous signaler les ruses d'apaches au moyen desquelles les agents des domaines cherchent à se procurer tous renseignements sur les titres et fondations.

C'est à chacun évidemment à se tenir sur ses gardes et à se méfier de ceux qui ont la triste mission d'écouter les voix légalistes, comme de argousins de tout habit. — Dieu sait s'ils sont nombreux — qui multiplient leurs circularités et leurs démarches pour exploiter le clergé.

Enfin, un père de famille nous demande dans un article ému, que nous ne pouvons malheureusement insérer, d'exhorter les catholiques à réserver, autant que possible à des catholiques leur clientèle et leurs faibles.

Assurément raison. Les Belges, pour ne parler que d'eux, observent ce principe avec une rigueur qui étonne et édifie en même temps les étrangers.

En France, malheureusement, beaucoup reculent toujours, sous un prétexte ou sous un autre, lorsqu'il s'agit de faire un sacrifice ou un acte d'énergie.

Le tribunal civil de Riom a rendu, à la date du 26 courant, trois jugements dans des procès intentés à l'administration de l'enregistrement, en révoquant de donations qui avaient été faites à des Fabriques à charge de masses.

Le premier de ces procès était intenté par M. de Roquefort. Les deux autres par M. le comte de Bar. Dans ces trois jugements, le tribunal prononce la révocation des donations pour inexécution des charges, en conséquence, condamne l'enregistrement à rendre aux demandeurs les titres de rente constituant les donations avec les intérêts de droit; il condamne également le séquestre de qualité aux dépens, lesquels seront prélevés sur l'actif des anciennes Fabriques supprimées. M. Salvy, avocat du barreau de Riom pour M. de Roquefort, M. Mathlon, également avocat du barreau de Riom, pour M. de Bar.

Le jour où vous auriez reconnu l'existence d'un tel péril (la loi menacée dans l'école), écrit en 1882 le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vous auriez obligé l'État d'adopter les mesures nécessaires pour empêcher le mal par vos plaintes et par des mesures efficaces de réparation, soit, et la chose dépasse votre pouvoir, en retirant vos enfants d'une telle école. Aucune considération humaine, aucun dommage à éviter, aucun intérêt à ménager ne pourraient vous dispenser de l'accomplissement de ce devoir, qui serait en même temps l'exercice du plus incontestable des droits.

Le jour où vous auriez reconnu l'existence d'un tel péril (la loi menacée dans l'école), écrit en 1882 le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vous auriez obligé l'État d'adopter les mesures nécessaires pour empêcher le mal par vos plaintes et par des mesures efficaces de réparation, soit, et la chose dépasse votre pouvoir, en retirant vos enfants d'une telle école. Aucune considération humaine, aucun dommage à éviter, aucun intérêt à ménager ne pourraient vous dispenser de l'accomplissement de ce devoir, qui serait en même temps l'exercice du plus incontestable des droits.

Le jour où vous auriez reconnu l'existence d'un tel péril (la loi menacée dans l'école), écrit en 1882 le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vous auriez obligé l'État d'adopter les mesures nécessaires pour empêcher le mal par vos plaintes et par des mesures efficaces de réparation, soit, et la chose dépasse votre pouvoir, en retirant vos enfants d'une telle école. Aucune considération humaine, aucun dommage à éviter, aucun intérêt à ménager ne pourraient vous dispenser de l'accomplissement de ce devoir, qui serait en même temps l'exercice du plus incontestable des droits.

Le jour où vous auriez reconnu l'existence d'un tel péril (la loi menacée dans l'école), écrit en 1882 le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vous auriez obligé l'État d'adopter les mesures nécessaires pour empêcher le mal par vos plaintes et par des mesures efficaces de réparation, soit, et la chose dépasse votre pouvoir, en retirant vos enfants d'une telle école. Aucune considération humaine, aucun dommage à éviter, aucun intérêt à ménager ne pourraient vous dispenser de l'accomplissement de ce devoir, qui serait en même temps l'exercice du plus incontestable des droits.

Le jour où vous auriez reconnu l'existence d'un tel péril (la loi menacée dans l'école), écrit en 1882 le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vous auriez obligé l'État d'adopter les mesures nécessaires pour empêcher le mal par vos plaintes et par des mesures efficaces de réparation, soit, et la chose dépasse votre pouvoir, en retirant vos enfants d'une telle école. Aucune considération humaine, aucun dommage à éviter, aucun intérêt à ménager ne pourraient vous dispenser de l'accomplissement de ce devoir, qui serait en même temps l'exercice du plus incontestable des droits.

## La fiancée de Robert d'Erment

Que de fois j'ai souhailé vous rencontrer la nuit seule et seule, quand la douleur et la honte me chassaient de mon lit et de mon toit! Oh oui! vous rencontrer, afin de vous étrangler comme un chien, de vous écraser comme une vipère! Mais si ce que vous m'avez dit aujourd'hui est vrai, et cette jeune fille élevée par vous et soulevée par vos soins non loin de l'enfant de mon malheureux cousin, alors Valter, je vous pardonne!

Doucement, l'ex-ousier retirait ses mains.

— Monsieur d'Erment, pourquoi vous mentiriez-vous? Rasseyez-vous et veuillez écouter quelques minutes encore sans m'interrompre, vous ne pourrez plus douter. Évidemment, la nuit, où tout assourdi d'avoir couru depuis le château jusqu'au bord de l'étang, près duquel je l'attendais, saché dans une voiture, Golo me jetait l'accent comme un paquet de chiffons, tandis qu'il reprenait les guides, ce soir-là, je n'avais pas pour la fille du comte et de la comtesse d'Erment une tendresse démesurée.

— Ce qui pouvait lui arriver de mieux, c'était que l'abandonné au hasard de la

route, et je l'aurais tout aussi bien lancée au milieu de l'étang avant le démarrage... Mais nous avions hâte de fuir. Pendant que Golo lançait le cheval à toute allure, j'installais le poupon sur mes genoux. J'étais à la première fois que je faisais fonction de nourrice. Mes vifs d'allaitement, n'avaient rien de dilués: l'enfant dormait.

À la lumière de la lanterne, amusé par l'étrange de la situation, je me mis à le regarder. Il souriait en dormant.

Faut-il petit être, il me souriait à moi qui venais d'assassiner son père, de l'arracher du sein de sa mère, à moi qui, pendant ce temps, me tâtait, pour savoir si je n'allais pas le jeter de cette voiture qui faisait plus de vingt kilomètres à l'heure!

Vous n'ignorez pas, Monsieur d'Erment, que, pendant ma carrière d'usurier, j'ai vu pleurer à mes pieds bien des gens: des hommes qui me suppliaient au nom de leur famille, des épouses et des mères qui me priaient à mains jointes d'épargner un mari ou un fils. C'est à ces moments-là que j'étais le plus inexorable. Ces désespoirs et ces sanglots m'amusant, me faisaient du bien, et je ne me souciais pas d'avoir failli un lois.

Mais, ce soir-là, ce sourire d'enfant endormi fit sur moi ce que les larmes d'homme n'avaient jamais fait. J'eus un pincement au cœur et je connus la pitié.

Et comme, à un moment où nous traversons un bois, Golo me poussa du coude en me montrant l'enfant, instinctivement je serrai le petit être contre ma pellicine et je répondis:

— Plus tard, fille ne verras. Ne l'arrête pas.

J'envoiai la fillette en nourrice dans la campagne d'Alençon, et je vas envas une

pendant quelques années je ne songeais guère à elle. De temps en temps seulement je me rappelais son sourire d'ange endormi alors qu'elle était si près de la mort.

Mais la plume n'est pas la dominante de mon tempérament et ma vie était si remplie!

Cependant, je souhaiuais qu'elle vécût afin de me servir d'elle pour vous jouer un jour ou l'autre un tour de ma façon. Car vous aviez trompé mes prévisions en vous rangeant, et les millions que j'avais accumulés me passaient devant les nez.

Puis, comme l'enfant atteignait sa septième année, je fus pris du désir subit et irrésistible de la voir. J'arrivai un beau matin chez la nourrice, les bras chargés de jouets.

Je comptais trouver une petite sauvage qui se jetterait sur les poupées et les joujoux que je lui apportais et se sauverait en oubliant de me dire merci.

Mais, à ma grande stupefaction, je n'étais pas un inconnu pour cette enfant de sept ans dont je m'étais jamais occupé. Dès que je me fus nommé, — car personne ne me connaissait, — la mère-nourrice me poussa dans les bras.

— Hélène, ton papa de Paris!

Alors, gentiment et si spontanément que des larmes m'en vinrent aux yeux, Hélène me jetait ses deux petits bras autour du cou.

— Bonjour, Monsieur papa.

C'était la première fois qu'un être humain m'embrassait. Chez mes parents, je n'avais eu que des injures et des coups. Depuis, j'ai connu pas mal de gens qui m'auraient volontiers mordu, étriqué même. Mais qui donc à part mon chien embrassait!

Cette caresse d'enfant et ces trois mots: « Bonjour, Monsieur papa », venaient de me révolutionner. J'enlevai la fillette contre ma poitrine.

— Je ne te fais donc pas peur?

Elle me regarda d'un air profondément étonné, et ses bras toujours autour de mon cou, me répondit:

— Pourquoi peur? Je vous connais bien. Maman nourrice m'a souvent parlé de vous. Puisque c'est vous mon papa de Paris, je vous aime bien.

J'ouvris les paquets; ce fut du délire. Hélène ne me quittait pas d'une semelle. Quant à moi, ma résolution était prise. Je lui demandai, presque certain de la réponse:

— Hélène, veux-tu venir avec moi à Paris? Je te donnerai des joujoux encore bien plus beaux que ceux-ci.

Elle battit des mains.

— Oui, Monsieur papa, je veux bien aller avec vous.

Cela dit d'adieu, que je laissai en partant à la mère-nourrice, sous son toit fat de s'écher ses larmes.

Hélène me serrait la main de toutes ses forces pendant le trajet de la ferme à la gare, à moitié rassurée, semblant craindre qu'au dernier moment je ne me ravissais et partisse sans elle.

Tout le long du voyage, cette menotte d'enfant fut dans la mienne. Une tête blonde reposait dans mon bras. Et je me disais:

— Toi, qui, jusqu'à ce jour, as vécu comme un lépreux, comme un chien galeux, tu vas connaître l'amitié la plus douce, la plus parfaite qui soit au monde, celle d'un enfant.

Le reste de l'humanité mourra te trouver

ridicule ou affreux, tu seras sûr qu'il existe un être humain qui ta présence ne fait ni rire ni fuir.

Vous savez la suite, Monsieur d'Erment. Je ne vous raconte pas ces longues années que j'ai passées à Conflans; j'aurais choisi ce lieu désert, parce que personne ne pouvait nous voir quand je promenaiss mon enfant.

Puis, mon sinistre métier me faisant horreur, je l'abandonnai. Que de fois, depuis, j'ai dû résister à la tentation de sortir Hélène du couvent et de la garder avec moi! Mais j'étais trop con à Paris et je craignais mort de honte si elle avait appria ce que j'étais jadis. Cependant, à mesure qu'elle grandissait, je réfléchissais aux moyens de réparer le tort que j'ai avais causé. Elle serait riche le jour où je voudrais; mais les millions que je lui mettrais dans la main ne l'empêcheraient pas de rester une enfant trouvée... D'autre part, je ne vous avais jamais perdu de vue. Je savais que vous aviez un fils, un fils dont la jeunesse — je suis bien sûr de cela sans vous offenser, — ne rassemblait en rien à la vôtre... Alors, peu à peu, au lieu d'une vengeance, j'entrevis la possibilité d'une réparation presque complète.

Rien ne m'empêchant, en tous cas, d'essayer. J'attendis que votre fils fut revenu du service militaire et je vous envoyai Hélène comme demoiselle de compagnie de Mme d'Erment.

Ce que j'avais prévu s'est produit. Qui donc, d'ailleurs, restait huit jours auprès d'Hélène sans l'adorer.

Tels étaient les renseignements que je vous offrais touchant les origines d'Hélène Mignon. Vous voyez, Monsieur le vicomte, que votre fils ne vous méseule pas. C'est la

bonheur qu'elle apporte à son fiancé, et vous et à Mme d'Erment, la paix de vos consciences. Vous allez donc tous pouvoir être heureux.

La vicomtesse d'Erment se levait les mains jointes du fauteuil, repréant les mains de Valter.

— Encore une fois merci et soyez pardonné!

Le groom détournait la tête, et d'un voix sourd.

— Tout est set très bien. Malheureusement, il y a dans cette affaire quelque chose qu'on oublie.

— Et qui donc?

— Moi, Monsieur d'Erment.

— Comment, vous? Expliquez-vous.

— C'est bien simple, et vous qui êtes père, allez me comprendre de suite. C'est que j'ai une fille, et elle est mariée, va se marier; de ce fait, je vais devoir pour elle pas beaucoup plus qu'un échange.

LA SUITE...

Jean VIREL

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)

LE MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE

REVUE DES FAMILLES

Abonnements: France, un an, 22 francs  
Un numéro, 1 fr.  
Étranger: un an, 24 fr., un numéro 1 fr. 25

5, RUE BAYARD, PARIS, VIII